



**INTERCO 44**

Section CFDT Nantes

Le 4 février 2021,

[www.cfdtnantesvillemetropole.fr](http://www.cfdtnantesvillemetropole.fr)

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SPÉCIFIQUE COVID-19 DU 3 FÉVRIER 2021**

Participants : A. BASSAL, C. CORBOU, R. FORTUN, P. COROYER, V. SERRY, M. SAKUR,  
2 représentants par OS

### **I- Conservatoire à rayonnement régional**

Suite au dernier protocole, la direction du conservatoire nous présente un avenant.

L'accès aux salles et aux cours est réservé :

- aux élèves mineurs,
- aux élèves en parcours collège et lycée,
- aux élèves en 3ème cycle,
- aux élèves en parcours Prépa.

Pour les répétitions des élèves :

Les élèves où l'entraînement est difficile chez eux, sur inscription ils ont accès à une salle mis à disposition. De même, les répétitions d'ensemble sont autorisées et un planning hebdomadaire est établi.

Les horaires d'ouverture du conservatoire sont de 8h30 à 21h00, la DRAC et la Préfecture ont donné une dérogation pour rester ouvert après 18h00.

Les partenaires extérieurs ne peuvent intervenir et les manifestations publiques sont interdites.

Le port du masque est obligatoire sauf pour les musiciens jouant d'un instrument à vent où les distanciations sociales sont multiplié par 2. Les vestiaires pour la danse et le théâtre sont fermés.

Enfin, 19 salles n'ont pas assez de fenêtres ouvrantes donc le chauffage est mis à l'arrêt pendant l'utilisation de ces salles.

La CFDT a demandé si le personnel administratif travaille en distanciel ?

L'administration répond que oui à hauteur de 2 à 3 jours par semaine, la continuité du service public en présentiel doit être assuré par une personne par service.



INTERCO 44

**Section CFDT Nantes**

**LE NANTIL BAT B**

**3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes**

**02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23**

**[cfdt@nantesmetropole.fr](mailto:cfdt@nantesmetropole.fr)**

## II- Vaccination dans les EHPAD

Les résidents des 6 EHPAD de la Ville de Nantes ont été vaccinés le 28 et 29 janvier 2021. Ils ont reçu le vaccin Pfizer-BioNTech. Le taux de vaccination est très élevé, supérieur à 85 %. La deuxième vaccination aura lieu dans 4 à 6 semaines. De plus, 72 agents prioritaires ont été vaccinés. La CFDT a réagi en demandant quels sont les critères pour être un agent prioritaire ?

L'administration nous répond qu'il faut travailler dans un EHPAD, avoir plus de 50 ans et/ou avoir une pathologie pouvant donner une forme grave du Covid et être volontaire. Par contre, les personnes ayant eu le Covid, elles doivent attendre 3 mois pour être vaccinées.

## III- Situation sanitaire

L'évolution de la situation sanitaire est la suivante :

	<b>Pays de la Loire le 2 février 2021</b>	<b>Pays de la Loire le 19 janvier 2021</b>	<b>Loire-Atlantique le 2 février 2021</b>	<b>Loire-Atlantique le 19 janvier 2021</b>
Taux d'incidence	166,9	144	151,5	128,4
Taux de positivité	5,9	5,9	5,6	5,6
Nombre d'hospitalisation	1071	880	262	171
Nombre de Réanimation	98	85	27	29

94 000 personnes ont été vaccinées dans les Pays de la Loire.

En Loire-Atlantique, une personne a été dépistée avec le variant anglais et 5 personnes avec le variant sud-africain.

Pour les établissements de la Ville de Nantes :

- dans les MAPE (Multi-Accueil Petite Enfance) la situation est stable,
- dans les EHPAD, il y a au moins un dépistage des résidents et professionnels, par semaine dans chaque EHPAD,
- dans les écoles, entre le 4 janvier et le 29 janvier : 28 écoles impactées
  - 6 classes ont été fermées dont 30 enfants testés positifs,
  - 7 enseignants positifs et 21 confinés cas-contacts,
  - 4 agents Ville de Nantes positifs et 24 confinés cas-contacts,
  - 4 agents de Léo Lagrange (périscolaires) positifs et 9 confinés cas-contacts.

Pour ces raisons, un appel à volontaire dans les écoles a été effectué pour 2 missions :

- pour aider aux repas et à l'entretien des locaux (nettoyage des surfaces contacts),
- pour accueillir en maternel et en élémentaire sur 3 créneaux, le matin, le midi et en fin d'après-midi.

La CFDT a demandé combien de volontaires sont nécessaires et si notre collectivité fait appel aux citoyens pour aider dans les écoles ?



L'administration nous répond à minima 25 à 30 agents volontaires, dans l'idéal 50. Pour l'instant, 23 agents de la direction des sports se sont portés volontaires. Par contre, il n'est pas envisagé de faire appel aux citoyens pour ces missions.

#### **IV- Adaptation du protocole sanitaire dans les écoles**

Le dernier protocole date du 2 novembre 2020 et a été mis en application le 9 novembre 2020. Un nouveau protocole est appliqué depuis le 25 janvier 2021 (soit le 7ème depuis mars 2020), renforce la limitation du brassage des classes. Depuis le 1 février, un nouveau protocole est imposé, application le 8 février :

- une distance de 2m entre les groupes (classe),
- une aération des locaux renforcés,
- une analyse des cas-contacts.

L'instauration d'une distance de 2m entre les groupes à la cantine obligerait de passer à 3 ou 4 services par école ce qui n'est pas possible (déjà 10 écoles à 3 services d'où l'appel à volontaire).

Vu les nouvelles mesures du protocoles sanitaires, la direction des écoles a envoyé un courrier aux familles pour inciter ceux qui le peuvent à limiter le nombre de jours à la cantine (exemple : parents en télétravail).

Cette année scolaire le Covid a fait baissé le nombre d'élèves dans les cantines de 9 % malgré l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés à Nantes .

#### **V- Consignes du ministère du travail**

Suite à la déclaration du premier ministre le 29 janvier, les nouvelles consignes à appliquer sont :

- faciliter le télétravail et le travail à distance,
- préconisation de l'aération : ouvrir les fenêtres quelques minutes toutes les heures,
- pour les lieux où l'on ne porte pas de masque (restauration, douches, ...), une distance de 2m est imposée soit 8m<sup>2</sup> par agent, de même pour les fumeurs.

**La CFDT encourage tous les agents a continué à respecter les mesures barrières face au Covid. Pour la santé de tous, restons solidaire !**

**La prochaine réunion spécifique Covid-19 aura lieu le 17 février 2021.**

